

A.I.R.E.

Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence

Compte-rendu de la Rencontre mensuelle du 13 juin 2018

Ecole Normale Supérieure, 48 bd Jourdan 75014 Paris

Présents :

Marc de Basquiat, Eric Damgé, Patrick David, Laurent Guyot-Sionnest, Pierre Lavagne, Frédéric de Maneville, Philippe Oger, Léon Régent, Blandine de Villemeur

Absents excusés :

Christine Bernard, Jacques Berthillier, Christian Bouvard, Laudine Grapperon, Bernard Héron, Pierre-Louis Marec, François-Xavier Oliveau, Catherine de Planard, Christian Rémy, Philippe Riché, Isabelle Thomas-Chiffaudel

Intervention de Michaël Zemmour

*Maître de conférences en économie à l'Université Lille 1.
Chercheur au Clersé et au LIEPP (Sciences Po).*

Présentation générale

Cadre des travaux de Michael Zemmour (M.Z) : financement et soutenabilité des dépenses sociales – analyse des réformes possibles au travers des axes techniques (comptables), économie politique (frontière de l'Etat Social), et politique (réformes envisageables, faisabilité, positionnement pour ou contre).

L'étude présentée en séance a fait l'objet d'une publication par Elvire Guillaud et Michaël Zemmour intitulée *les quatre leviers de la redistribution*, LIEPP Policy Brief, n°31, 2017-07-05.

Bien que le revenu de base inconditionnel (RBI) ne soit pas au centre des travaux de M.Z, ceux-ci apportent un éclairage complémentaire très intéressant pour la mise en œuvre de celui-là, notamment en ce qui concerne les effets de la progressivité de l'impôt sur la réduction des inégalités et les autres paramètres à prendre en compte pour en mesurer l'efficacité.

Objectif de l'étude

Analyse de la redistribution monétaire dans les pays de l'OCDE (cf. périmètre infra) au travers de l'impact de leur système socio-fiscal sur la réduction des inégalités, différence entre le revenu primaire et le revenu disponible après prélèvements et transferts, mesurée par le coefficient de GINI.

L'étude a identifié et été structurée autour des 4 leviers de la redistribution, à savoir :

- le taux (moyen) de prélèvements,
- la progressivité de l'impôt (*),
- le taux des transferts sociaux,
- le niveau de ciblage des transferts.

(*) La progressivité des impôts a été analysée sous l'angle de la (sur)concentration sur les ménages aisés (indice de Kakwani) et non celui du taux marginal d'imposition.

Périmètre de l'étude

- 22 pays de l'OCDE
- micro-données du Luxembourg Income Study (LIS) complétées
- 67 observations sur la période 1999-2013
- Pas de distinction entre les cotisations contributives et non contributives en raison des différences entre les pays.

Principaux résultats

La plupart des pays (France, Allemagne...) utilisent davantage la fiscalité que les prestations en espèces (Angleterre, Irlande, Danemark, Norvège) pour redistribuer les revenus.

Le taux moyen des transferts sociaux est déterminant sur la distribution sociale alors que les différences de ciblage entre les différents pays ont peu d'effets. Ce résultat s'explique par la faible part (10% du revenu primaire en moyenne) des transferts monétaires dans la majorité des pays.

L'efficacité de la redistribution fiscale dépend de la combinaison du taux et de la progressivité des prélèvements. En effet, on peut atteindre le même niveau de redistribution par un système mettant en œuvre un faible taux d'imposition et une forte progressivité, ou un système utilisant un fort taux d'imposition et une faible progressivité.

En revanche, on n'observe dans aucun pays un fort taux d'imposition couplé à une forte progressivité, mais au contraire une sorte d'arbitrage entre ces deux leviers. Plus généralement, aucun pays ne pousse simultanément au maximum les 4 leviers de la redistribution. Cependant, il apparaît également que pour des niveaux élevés de prélèvements ou de prestations, une variation modérée de la progressivité ou du ciblage peut avoir des effets redistributifs importants. La progressivité est donc certes un facteur important de redistribution mais elle entre en concurrence avec les autres facteurs de la redistribution (haut niveau d'imposition ou de prestations sociales).

En conclusion, les comparaisons effectuées entre les différents pays ne permettent pas de dégager une stratégie particulière, configuration optimale des leviers de la redistribution qui permette de compenser les inégalités primaires. Ce constat est à rapprocher de « paradoxe de la redistribution » développé par Korpi et Palne selon lequel la redistribution ne résulte pas uniquement de paramètres techniques mais également des choix politiques en matière sociale.

Discussion avec les participants

Marc de Basquiat (MdB) demande si l'étude réalisée a fait apparaître une demande de progressivité plus importante. M.Z indique qu'une telle demande a bien été constatée mais essentiellement par les classes moyennes et supérieures, qui jalouent les très riches, plutôt que de la part des classes défavorisées. Il rappelle également la position de Thomas Piketty favorable à un impôt progressif sur l'ensemble du patrimoine.

Pour MdB, l'application d'un taux unique sur tout le patrimoine serait bien plus productive. Pour sa part, M.Z considère que le cœur du sujet est alors la réduction de l'accumulation du capital plutôt que le rendement des prélèvements.

Léon Régent fait référence à sa publication « La face cachée des prestations familiales », proposant une Allocation Familiale Unique (AFU) par enfant permettant de corriger tout à la fois la complexité et les incohérences du système actuel qui avantage les familles nombreuses et aisées (avec notamment le Q.F) et conduit à de fortes disparités selon la situation des familles. M.Z précise que l'étude de Léon Régent est conforme à ce qu'il observe généralement : les « riches » bénéficient des mesures d'ordre fiscales et les pauvres des aides à la personne.

MdB fait état de son article publié dans la Revue de l'OFCE en octobre 2017, qui montrait comment l'accumulation des mécanismes compliqués (impôt sur le revenu, cotisations sociales non contributives, prestations sociales) génère une fonction de redistribution relativement simple, en moyenne. Il semble donc pertinent de simplifier cet ensemble très complexe, sans modifier radicalement la fonction de redistribution. M.Z indique qu'à sa connaissance, il n'existe pas d'exemple où plusieurs dispositifs complexes ont été remplacés par un dispositif unique. Une démarche incrémentale plutôt qu'un basculement unique lui paraît préférable.

Pour MdB, on peut commencer par proposer une première brique de simplification telle que l'Allocation Familiale Unique (A.F.U) qui s'apparente à un revenu d'existence par enfant. La proposition du rapport Sirugue (fusion de 10 minima sociaux) est également évoquée. Pour M.Z, lutter contre la complexité ne constitue pas un objectif tenable sur le plan politique et ne permet pas de construire un bon programme, notamment au regard des populations cibles. En effet, 50% des chômeurs ne sont pas indemnisés. De même un grand nombre de jeunes de 18 à 25 ans ne bénéficient d'aucun dispositif d'aide. Même si comme le fait remarquer MdB, cette situation est justement le résultat de la complexité actuelle.

Pour M.Z, il est plus efficace d'aborder la question par les lacunes du système actuel, et de procéder par un élargissement progressif accompagné d'une simplification des procédures. Selon Bruno Palier, « Ce qui paraît logique et rationnel n'est pas forcément la

bonne transition sur le plan politique ». Par exemple, la suppression de la TH profite davantage aux classes moyennes, voire riches, qu'aux pauvres.

Une réduction des inégalités, même au prix d'une certaine complexité, lui paraît nettement préférable.

Laurent Guyot-Sionnest estime pour sa part que le sujet majeur n'est ni celui de la complexité, dont personne ne fait réellement l'expérience, ni celui de la réduction des inégalités, mais plutôt celui de l'emploi et de la création de valeur. Il rappelle également que l'objectif principal du LIBER n'est pas de réduire les inégalités, et que pour lui un taux d'emploi plus élevé – même au prix d'une certaine inégalité – sera toujours préférable.

* * *

Prochaine réunion mensuelle AIRE :

Le **12 septembre** de 18h00 à 20h00, réunion + dîner de rentrée
Lieu à définir, à proximité de la Porte de Versailles